

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/12/2020

Présents : Mme Osmond G, M. Emile J, M. Roques J, M. Bonnefoy E, M. Vidal F,
Mme Casal A, Mme Charles M, M. Dedieu

Excusés : Mme Quidot E. (donné pouvoir à Mme Charles).

Secrétaire de séance : Mme Charles M.

Ordre du jour :

- 1- Validation du dernier conseil municipal
- 2- Délibérations
- 3- Informations

La séance débute à 20H39

1- Validation du dernier conseil municipal (du 21/11/2020)

Aucune modification

Il est noté que le CR du 08/10/2020 n'a pas été approuvé, il sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

2- Délibérations :

- Frais de scolarisation, école de Mercenac : 1 enfant de la commune est scolarisé à Mercenac, et la présente délibération concerne la prise en charge des frais de scolarité pour l'année 2019-2020 : 65€/mois/enfant soit 650€ pour l'année.

Approuvé à l'unanimité des présents + Procurations

Vote contre 0, Abstention : 0 Pour : 11

- Frais de scolarisation, convention avec l'école du Sacré Cœur : La convention fixant les engagements respectifs n'a pas été transmise, ce dossier est remis pour une séance ultérieure.

- Location à l'année du gîte : lors du CM du 21/10/2020, a été évoqué la location du gîte en période estivale. Un vote a été proposé à l'issue d'un débat : **2 pour** la continuité du gîte, **2 abstentions** et **5 contre**. Conformément au vote, il est décidé de **louer à l'année** cet appartement.

Il est demandé de délibérer sur le prix du loyer : **380€/ mois**. La location pourra débuter le 11/12/2020.

Approuvé à l'unanimité des présents + Procurations

Vote contre 0, Abstention : 0 Pour : 11

- Réforme de la taxe d'habitation et compensation de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées : Madame le maire explique que suite à la réforme de la taxe d'habitation par l'Etat (gel des taux en 2020), encadrement du taux de TFNB en fonction du taux de TFB et non plus de TH, résultant des nouvelles dispositions de la loi des finances 2020, une révision du pacte fiscal communautaire est nécessaire. Ceci implique le calcul de taux « communaux » de

référence pour 2020 permettant de stabiliser la pression fiscale des « ménages » et par conséquence, la correction de l'attribution de compensation pour 2020 du fait du pacte fiscal. Pour notre commune ceci représente une **diminution de 938€**, et porte la compensation pour la commune à 17 169€. Il est rappelé que les communes conservent la possibilité de voter librement les taux d'imposition.

Il est demandé de délibérer sur ce nouveau montant de compensation.

Approuvé à l'unanimité des présents + Procurations

Vote contre 0, Abstention : 0 Pour : 11

- Délibération proposant l'indemnité d'un conseiller municipal : Madame le Maire propose une indemnité pour un conseiller municipal, Serge Bonnefoy bénéficiant d'une délégation (encadrement tâches de l'employé municipal, sécurité, travaux).

Rappel du cadre réglementaire « si le maire est seul chargé de l'administration il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil » article L2122-18 du CGCT. La loi 2019-1461 du 27/12/2019, permet l'octroi de délégation à un conseiller avec une indemnité possible qui doit être votée. Il est proposé une indemnité de 5% de l'indice IB 1027 conformément à l'article L2123-24 II du CGCT.

Cette proposition est mise au vote.

Approuvé à l'unanimité des présents + Procurations

Vote contre 0, Abstention : 0 Pour : 11

- Demande de Dotation des Equipements Territoriaux Ruraux (DETR, subventions de l'Etat) pour la mise en place du Plan sécurité Incendie

Il est rappelé l'obligation pour la commune de mettre en place sa défense incendie. « Le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre ». L'ancien conseil municipal a délibéré en faveur de cela, en fin d'année 2019, avec une mise en œuvre échelonnée sur 10 ans, pour l'installation préconisée par le SDIS de 6 ou 7 points de réserve incendie.

Madame le Maire demande la possibilité de déposer le dossier de subventions DETR, avec un plan de financement présenté suite à la réunion. La DETR ne peut dépasser 50% du budget prévisionnel et est plafonnée à 20 000€.

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL			
	DEPENSES HT	RECETTES	Sollicitées
2 bâches souples 30 m3	5 004	ETAT - DETR 48,6	20 000
Bâches souple 60m3	3 182		
Terrassement	33 000	FDAL 25%	10 297
		COMMUNE CAZAVET	10 889
TOTAL	41 186		41 186

Cette demande est mise au vote :

Approuvé à l'unanimité des présents + Procurations

Vote contre 0, Abstention : 0 Pour : 11

3- Informations :

- Retour sur la réunion route de Salège et échanges :

Le sujet sera repris lors du prochain conseil municipal car nous attendons encore un avis juridique.. Nous organiserons ensuite un retour en direction des habitants et usagers réunis en collectif et de l'ONF.

- Information sur la formation des élus : Mme la maire rappelle que les élus ont une « obligation de formation » et que des fonds spécifiques (Droit Individuel Formation) existent pour leur permettre cela. La caisse des dépôts et consignations a fait part d'une proposition avec un cycle de formation, sur trois jours et avec trois thèmes abordés : le statut de l'élu, le budget et les finances locales et l'expression en public. 5 élus se positionnent favorablement pour y participer. Les formations auront lieu en Mars, le samedi en journée, repas inclus dans la prise en charge.

- Aménagement des entrées du village

Entrée côté cimetière. Ces travaux devraient pouvoir se faire sur la fin d'année ou Janvier 2021.

Entrée côté Pradas et passerelle : Une réunion a été organisée avec le CAUE et le PNR pour étudier l'opportunité de se positionner sur un appel à projet du PNR, concernant l'adaptation au changement climatique. Si le dossier de la commune est retenu, la commune sera accompagnée par un bureau d'études entre 2021 et 2022 avec proposition d'un plan d'aménagements intégrant nos souhaits : toilettes publiques, aire de jeux, plantation d'arbres Le dossier a été transmis au PNR pour le 30/11/2020. Une réponse devrait être donnée vers le 10/12.

Ce dossier questionne sur les arbres et leur devenir, sur la possible valorisation du petit patrimoine bâti (ancienne forge).

Jacques Emile demande la possibilité de modifier l'emplacement des poubelles au niveau de la mairie et de les « cacher », dans l'angle d'entrée du cheminement piétonnier en direction du cimetière. Il n'y a pas d'opposition, le service déchets sera interrogé sur les contraintes à respecter. Les travaux nécessaires pourront se faire ensuite en interne.

- Travaux de la commission communication :

Un site internet de la commune, une boîte à idées et un bulletin municipal, bi-annuel sont en cours de réalisation.

Le site internet, est finalisé. Quelques ajustements sont à réaliser et il pourra être mis en ligne soit fin décembre, soit en Janvier.

La boîte à idée sera une boîte à lettre mise à l'extérieur de la mairie. La commission propose de relever les messages avant le conseil et d'en faire un retour à ce moment là.

Pour le bulletin, il est prévu une sortie en Janvier/ Février 2021.

- Point sur la rénovation de la cuisine de la salle des fêtes : Mme la maire demande si les éléments de cuisine ont été amenés. François Vidal indique qu'il le fait la semaine prochaine. Pour la mise en œuvre des travaux, il est nécessaire que les personnes qui en sont en charge fassent réaliser les devis de plomberie, peinture pour connaître le volume des travaux. Madame le maire rappelle l'importance de la tenir informé sur les avancées de ce dossier, qu'il faut terminer avant l'été, pour ne pas impacter les manifestations à venir.

- Compensation perte de recettes crise Covid : Ce versement éventuel d'acompte prévu sous certaines conditions, sera notifié par arrêté préfectoral le cas échéant.

- Invitation à un webinaire, dans le cadre de la journée de la montagne, par Dirk Schmeller : Mme la maire informe de la proposition de s'inscrire à un webinaire sur le changement climatique, en lien avec la journée de la montagne, le 11/12 ;

La séance est levée à 00H30